

NOTICE DE PRESENTATION

Bilan du SCOT de Lille Métropole

(Affichage réglementaire)

Le SCOT de Lille Métropole a été adopté le 10 février 2017. Il décrit, pour la période 2015-2035, les grandes orientations stratégiques en matière d'aménagement et de développement du territoire métropolitain, composé de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes Pévèle Carembault. Il repose principalement sur deux ambitions transversales :

- développer la métropole européenne et transfrontalière, dynamiser son attractivité et fluidifier l'accessibilité du territoire ;
- protéger, préserver et reconquérir le cadre de vie l'environnement ainsi que les ressources naturelles, tout en engageant la transition énergétique.

L'article L. 143-28 du Code de l'urbanisme impose de procéder à une « analyse des résultats de l'application du schéma » six ans au plus tard après son approbation. Les résultats de cette analyse et les débats associés doivent conduire le comité syndical du SCOT à décider du maintien en vigueur ou de la mise en révision de ce dernier. A défaut d'une telle délibération adoptée dans les délais, le SCOT devient caduc.

Par la délibération n°11-2022, en date du 30 novembre 2022, et conformément à l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Lille Métropole a acté l'analyse des résultats de l'application de son document cadre moins de six ans après sa date d'adoption, le 10 février 2017. Il a également approuvé à cette occasion le maintien en vigueur du document.

Cette délibération, et son annexe constituée par le rapport complet de l'analyse des résultats de l'application du SCOT, sont téléchargeables sur le site www.scot-lille-metropole.org. Cette délibération est également affichée pendant un mois au siège social du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole et au siège de la Métropole Européenne de Lille - 2, boulevard des

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE



Cités Unies 59040 Lille -, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Pévèle Carembault – 141, rue nationale 59710 Pont-à-Marcq - et dans les mairies concernées :

- Métropole Européenne de Lille : Allennes-les-Marais, Annoeullin, Anstaing, Armentières, Aubers, Baisieux, Bauvin, Beaucamps-Ligny, Bois-Grenier, Bondues, Bousbecque, Bouvines, Capinghem, Carnin, Chérenghem, Comines, Croix, Deûlémont, Don, Emmerin, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Erquinghem-Lys, Escobecques, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fournes-en-Weppes, Frelinghien, Fretin, Fromelles, Gruson, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Hantay, Haubourdin, Hem, Herlies, Houplin-Ancoisne, Houplines, Illies, La Bassée, La Chapelle d'Armentières, La Madeleine, Lambersart, Lannoy, Leers, Le Maisnil, Lesquin, Lezennes, Lille, Linselles, Lompret, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Marquillies, Mons en Baroeul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-lez-Seclin, Pérenchies, Péronne-en-Mélantois, Prêmesques, Provin, Quesnoy-sur-Deûle, Radinghem-en-Weppes, Ronchin, Roncq, Roubaix, Sailly-lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Sainghin-en-Weppes, Saint-André, Salomé, Santes, Seclin, Sequedin, Templemars, Toufflers, Tourcoing, Tressin, Vendeville, Verlinghem, Villeneuve d'Ascq, Wambrechies, Warneton, Wasquehal, Wattignies, Wattrelos, Wavrin, Wervicq-Sud, Wicres, Willems ;
- Communauté de communes Pévèle Carembault : Aix, Attiches, Auchy-lez-Orchies, Avelin, Bachy, Bersée, Beuvry-la-Forêt, Bourghelles, Bouvignies, Camphin-en-Carembault, Camphin-en-Pévèle, Cappelle-en-Pévèle, Chemy, Cobrieux, Coutiches, Cysoing, Ennevelin, Genech, Gondecourt, Herrin, Landas, La Neuville, Louvil, Mérignies, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Nomain, Phalempin, Pont-à-Marcq, Orchies, Ostricourt, Saméon, Templeuve, Tourmignies, Wannehain, Thumeries, Wahagnies.

L'ensemble des délibérations et des documents publics du Syndicat mixte est consultable au siège administratif du Syndicat mixte, à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole – Centre Europe Azur – 323 avenue du Président Hoover – 59000 Lille, ainsi que sur le site www.scot-lille-metropole.org.